



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOUCIER
SEANCE DU 13 AVRIL 2021

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre en exercice : 11

Qui ont pris part : 11

Date de la convocation : 06 avril 2021. Date affichage : 29 avril 2021.

Présents : ROUX Nathalie, GAILLARD Michel, MATHIEU Éric, GRAND Gérard, BANDERIER Jacky, DUBREZ-FORGNONE Jocelyne, FERREUX Morgane, NERET Florence, POULET Gabriel, RECOLET Serge, ROUMÉAS Didier.

Secrétaire de séance : Morgane FERREUX

Ajouts à l'ordre du jour : Devis plateau – Proposition d'achat terrain lotissement- destination des coupes ONF – Accord à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu :

Aucune remarque concernant le compte-rendu de la réunion du 16 mars 2021.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Impayés :

Le montant des impayés supérieur à 30 jours au 13 avril 2021 est de 8 925.80 €.

Réhabilitation bâtiment mairie :

Suite à l'ouverture des plis concernant le marché de réhabilitation du bâtiment mairie, et l'attribution des lots aux entreprises comme suit :

| LOT | ENTREPRISES | MONTANT H.T |
|----------------------------------|--------------|---------------------|
| 1 - Terrassement Maçonnerie | Ets CANIOTTI | 122 450.00 € |
| 2 - Charpente Couverture Bardage | Ese MARILLER | 30 762.49 € |
| 3 - Étanchéité | | |
| 4 - Menuiseries extérieures | Ese DUCROT | 35 394.21 € |
| 5 - Menuiseries intérieures | Ese PERRIN | 27 701.30 € |
| 6 - Métallerie | Ese DUCROT | 31 702.80 € |
| 7 - Doublages Cloisons Peinture | Ese BONGLET | 60 083.26 € |
| 8 - Faux plafonds | Ese BONGLET | 6 399.31 € |
| 9 - Revêtements collés | Ese BONGLET | 8 497.21 € |
| 10 - Revêtements scellés | Ese GRIDELLO | 2 177.00 € |
| 11 - Plomberie sanitaire | Ese CSTI | 19 761.08 € |
| 12 - Électricité Chauffage | Ese BRIDE | 25 270.94 € |
| | TOTAL | 370 199.60 € |

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les marchés et tout document s'y rapportant.

Plateau ralentisseur – Rue des 3 Lacs :

Monsieur Michel GAILLARD, adjoint, explique qu'il est nécessaire de refaire le plateau ralentisseur devant le bâtiment communal, rue des 3 Lacs, car suite à sa déformation les riverains se plaignent du bruit. Des devis ont été demandés à 2 entreprises – entreprise DI LENA (sous-traitant BONNEFOY) et entreprise EIFFAGE.

Le Conseil Municipal décide de confier ce travail à l'entreprise mieux-disante, qui est l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 5 600.00 €. Tarif à renégocier en raison des malfaçons.

Vote : Pour – 10 - Contre 1

Vente terrain Lotissement :

Madame le Maire explique que M. DOMERGUE souhaite acheter la parcelle 2 pour construire une maison pour de la location annuelle. Sachant qu'à compter du 14/12/2021, nous devons avoir l'avis du préfet pour autoriser les constructions car la DAACT (Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) date du 14/12/2016 et qu'il n'y a pas d'autre demande, le Conseil Municipal décide de vendre à M. DOMERGUE la parcelle 2 d'une superficie de 892 m² pour un montant de 40 140.00 €

Vote : Pour 10 – Contre 1

Destination des coupes ONF 2021 :

Monsieur Gérard GRAND, adjoint, présente la proposition émise par l'ONF pour la destination des coupes et des produits de coupes pour l'année 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre en bloc et sur pied les feuillus de la parcelle 21 et en ventes groupées par contrats d'approvisionnement les grumes feuillues de la parcelle 16.

Vote des taxes :

Madame le Maire explique que, suite à la mise en œuvre de la réforme des impôts directs locaux, la suppression de la TH sur résidences principales entraîne, à compter de 2021, des modifications importantes dans le schéma de financement des collectivités locales.

La TFB départementale est transférée à la commune

Pour chaque commune, le taux de référence de taxe foncière de 2021 sur les propriétés bâties correspond à la somme des taux de 2020 de la commune et du département.

Le taux de 2020 pour la TFB du département était de 24.36 % et de la commune était de 13.51%

En 2021 le taux sera de 24.6 % + 13.51 % soit 37.87 % pour la commune de Doucier

Un coefficient correcteur est appliqué suite à la différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département.

Ce coefficient déterminé par le Ministère de l'action et des comptes publics, pour la commune de DOUCIER est de 0.656472, et impose à la commune de reverser une contribution de 60 687.00 € à l'Etat.

Pour information, en 2020 la commune a perçu en ressources fiscales 142 120.00 €. En 2021 la commune percevra en ressources fiscales 149 664.00 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal n'a pas souhaité modifier la pression fiscale et décide de voter les taxes de la commune ainsi :

- TFB : 13.51 % + 24.36 % = 37.87 %
- TFNB : 19.39 %

Budget lotissement :

- Compte administratif 2020 :

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|---------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Reports de l'exercice précédent | | 33 148.01 € | 103 976.66 € | | 103 976.66 € | 33 148.01 € |
| Opération de l'exercice | 182 330.66 € | 185 161.66 € | 72 661.66 € | 182 330.66 € | 254 992.32 € | 367 492.32 € |
| TOTAUX | 182 330.66 € | 218 309.67 € | 176 638.32 € | 182 330.66 € | 358 968.98 € | 400 640.33 € |
| Résultats de clôture | | 35 979.01 € | | 5 692.34 € | | 41 671.35 € |
| Reste à réaliser | | | | | - € | - € |
| Totaux cumulés en € | | 35 979.01 € | 0.00 € | 5 692.34 € | - € | 41 671.35 € |

Compte administratif présenté par le 1er adjoint, Monsieur Michel GAILLARD. Le maire a quitté la salle lors du vote.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020.

- Affectation des résultats 2020 :

Après avoir examiné le compte administratif, constatant que celui-ci fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de 35 979.01 €
- Un déficit d'investissement de 0.00 €

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit

| | |
|---|-------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| Résultat de l'exercice | 2 831.00 € |
| <u>Résultats antérieurs reportés</u> | |
| ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 33 148.01 € |
| Résultat à affecter | |
| (hors restes à réaliser) | 35 979.01 € |
| Solde d'exécution d'investissement | 5 692.34 € |

AFFECTATION

| | |
|--------------------------------|---------------|
| Report en fonctionnement R 002 | 35 979.01 € € |
| Report en investissement R001 | 0.00 |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats.

- Compte de gestion 2020 :

Madame la Maire présente le compte de gestion établi par le Trésorier, Monsieur JARNO Pascal. Le résultat est identique au compte administratif 2020. Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

- Budget primitif 2021 Lotissement :

Madame le Maire présente le budget primitif 2021 du lotissement :

- Section fonctionnement : 110 492.01 € (sections équilibrées en dépenses et recettes).
- Section investissement : 78 392.34 € (sections équilibrées en dépenses et recettes).

Vote : Pour : 11 – Contre : 0

Le budget primitif 2021 du lotissement est adopté par le conseil municipal.

Budget commune :

- Compte administratif :

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|---------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Reports de l'exercice précédent | | 307 816.56 € | 94 078.64 € | | 94 078.64 € | 307 816.56 € |
| Opération de l'exercice | 311 778.37 € | 458 993.12 € | 106 858.36 € | 211 419.49 € | 418 636.73 € | 670 412.61 € |
| TOTAUX | 311 778.37 € | 766 809.68 € | 200 937.00 € | 211 419.49 € | 512 715.37 € | 978 229.17 € |
| Résultats | | 455 031.31 € | | 10 482.49 € | | 465 513.80 € |
| Resultats de clôture | | 455 031.31 € | | 10 482.49 € | | 465 513.80 € |
| TOTAUX | | 455 031.31 € | 0.00 € | 10 482.49 € | - € | 465 513.80 € |
| Reste à réaliser | | | 132 824.96 € | | 132 824.96 € | - € |
| Totaux cumulés en € | | 455 031.31 € | 132 824.96 € | 10 482.49 € | | 332 688.84 € |

Compte administratif présenté par le 1er adjoint, Monsieur Michel GAILLARD. Le maire a quitté la salle lors du vote.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020.

- Affectation des résultats 2020 :

Après avoir examiné le compte administratif, constatant que celui-ci fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de 455 031.31 €
- Un déficit d'investissement de 0.00 €

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit

| | |
|----------------------------|--------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| Résultat de l'exercice | 147 214.75 € |

Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 307 816.56 €

Résultat à affecter

(hors restes à réaliser) 455 031.31 €

Solde d'exécution d'investissement 10 482.49 €

Solde des restes à réaliser d'investissement - 132 824.96 €

AFFECTATION

Report en fonctionnement R 002 122 342.47 €

Report en investissement R001 332 688.84 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats.

• Compte de gestion 2020 :

Madame la Maire présente le compte de gestion établi par le Trésorier, Monsieur JARNO Pascal. Le résultat est identique au compte administratif 2020. Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

• Budget primitif 2021 commune :

Madame le Maire présente le budget primitif 2021 Commune :

- Section fonctionnement : 671 237.84 € (sections équilibrées en dépenses et recettes).

- Section investissement : 790 484.96 € (sections équilibrées en dépenses et recettes).

Vote : Pour : 11 – Contre : 0

Le budget primitif 2021 Commune est adopté par le conseil municipal.

Attribution du logement communal - 50 Impasse de la Delaise :

Madame le Maire expose les 12 dossiers de candidature pour la location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal attribue le logement communal « 50 Impasse de la Delaise » à :

- Monsieur Adrien MOISAN et Madame Maud ANDRÉ,
- Le loyer mensuel est de 616.00 € - indice loyer T4-20-130.52.
- A compter du 1^{er} Mai 2021.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Aire de jeux :

Présentation de l'avant-projet « Aire de jeux » par Madame Florence NERET.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à demander toute subvention concernant ce projet.

Questions diverses :

• *La municipalité rappelle que toute embarcation motorisée est interdite sur le lac du Val et que chaque pêcheur ne doit pas présumer de ses forces pour pouvoir ramener son bateau sur la rive. Un courrier sera adressé en réponse à M. Brisé en ce sens.*

• *Suite au courrier de M. et Mme Janod demandant la pose d'une barrière rue du Moulin, après vérification la commune ne possède pas d'emprise suffisante pour la pose d'une barrière.*

• *Suite au contrôle URSSAF concernant l'année 2019, la mairie n'a pas pu fournir les informations concernant le maire en place à cette période, celui-ci n'ayant pas répondu aux diverses sollicitations. Le formulaire à compléter lui a été adressé par tous les moyens en notre possession, mail, courrier et recommandé avec AR.*

• *Remerciements à M. Aubry pour avoir élagué les tilleuls vers l'église.*

Le secrétaire ;
Morgane FERREUX



Le Maire
Nathalie ROUX

